

L'examen du permis de conduire de la catégorie B Critère 1.2

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT
05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54
www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port
Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT
SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z
TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

L'examen du permis de conduire de la catégorie B Critère 1.2

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

Apprendre à conduire est une démarche qui demande à chaque élève **motivation, sérieux, persévérance, assiduité et régularité.**

Une formation de qualité a pour but d'amener tout élève conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir devenir.

Votre formateur est un spécialiste, son objectif est de faire de vous un conducteur responsable et sûr ayant une meilleure connaissance des risques.

L'examen du permis de conduire catégorie B

L'examen du permis de conduire permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats leur permettent de circuler en toute sécurité.

Après une formation assidue et complète, seule garante de réussite à un examen, est venu le moment de « **passer le permis** ».

L'enseignant de la conduite et l'inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière (ci-après nommé IPCSR) ont un rôle important à jouer.

L'enseignant de la conduite vous prépare psychologiquement à l'examen et l'IPCSR crée un climat propice au bon déroulement de l'épreuve.

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

Le déroulement de l'examen du permis de conduire catégorie B

Pendant cette épreuve, l'IPCSR évalue la capacité à la conduite du candidat, et notamment :

- le respect des dispositions du code de la route
- la connaissance du véhicule et la capacité à déceler les défauts techniques majeurs (la maîtrise du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses)
- la capacité à conduire dans le respect de l'environnement
- la capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, en particulier des plus vulnérables
- la capacité à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée
- sa capacité à être autonome

Déroulement de l'épreuve

Depuis le 1^{er} août 2014, l'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité
- s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée, de son attestation de fin de formation initiale ; vérification des 3 000 km et de la réalisation des deux rendez-vous pédagogiques, pour les AAC.
- la présentation de l'épreuve par l'IPCSR
- l'installation au poste de conduite, les réglages du véhicule nécessaires avant le départ réalisés par le candidat
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue
- la réalisation de deux manœuvres (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule
- une question de secourisme
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation

ECOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

La communication du résultat de l'examen du permis de conduire

Le résultat de l'examen pratique n'est pas communiqué par l'IPCSR à l'issue de l'examen. L'annonce de ce résultat est différée et consultable sur internet après 48 heures minimum à l'adresse suivante : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

Vous devrez donner votre date de naissance et vous munir de votre livret d'apprentissage pour communiquer votre numéro de NEPH (numéro de permis figurant sur le livret d'apprentissage).

1^{er} cas, le résultat est favorable : l'élève doit revenir à l'auto-école pour connaître la procédure afin d'obtenir son titre du permis de conduire.

2^e cas, le résultat est défavorable : l'élève doit revenir à l'auto-école pour suivre une formation complémentaire. L'établissement s'engage à présenter de nouveau l'élève dans les meilleurs délais, en fonction des places disponibles et son niveau de compétence.

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030